



## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

### FICHE D'INFORMATION LÉGALE

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

#### LE CABINET

La société GMT CONSULTING, Société à responsabilité limitée, au capital de 1000€, dont le siège social est à Paris 12<sup>ème</sup> (75012), 32, rue de Picpus, est immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 801 677 949. Le code NAF/APE de GMT Consulting est 7022Z.

Notre activité en Gestion de Patrimoine consiste à vous proposer une offre évolutive qui s'adapte au contexte fiscal, juridique et économique, mais également une offre qui prend en considération votre situation personnelle, professionnelle, patrimoniale et vos objectifs pour vous offrir une approche sur-mesure.

De ce fait, votre conseiller est amené à recueillir des informations qu'il enregistre dans un fichier informatisé. Ces données sont conservées pendant 3 ans afin de permettre à votre conseiller de réaliser un suivi de votre situation et ainsi vous présenter les stratégies patrimoniales adaptées. Ces informations ne sont pas destinées à être transférées à d'autres entités ni commercialisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mme Mercier Emeline, [contact@gmtconsulting.fr](mailto:contact@gmtconsulting.fr), 32, rue de Picpus – 75012 Paris.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

#### STATUTS LEGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16005850 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- ✓ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

\*\*\*

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- ✓ **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : Catégorie courtier d'assurance ou de réassurance (COA), niveau I.
- ✓ **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : Catégorie courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) → Mandataire non-exclusif : voir tableau des partenariats.
- ✓ **Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers** :  
Votre conseiller a la possibilité de délivrer un service de conseil quant à la pertinence des conditions de financement obtenues et aura la possibilité d'émettre des recommandations et de vous mettre en relation si nécessaire avec un professionnel du financement. Vous ne vous acquitterez pas de frais pour la rémunération de ce service. Par ailleurs, le professionnel du financement peut être amené à rétrocéder à votre conseiller une partie de ses frais.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>  
Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Votre conseiller est par ailleurs :

- ✓ **Agent immobilier** : Agent Immobilier: carte professionnelle (carte T) pour la transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds, n° CPI 7501 2017 000 016 279 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France.  
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Elles sont souscrites auprès de Zurich Insurance Plc, numéro de police 7400026945 comme suit :

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000€	2 500 000€	2 000 000€	1 000 000€
Garantie financière :	*	115 000€	115 000€	110 000€

\* Non approprié sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur ;
- l'analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie) ;

\*\*\*

- l'analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR.

### LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES :

Services	Nature	Type d'accord	Principaux Partenaires	Mode de rémunération
Placements financiers	Assureurs, Société de gestion	Mandats de commercialisation	Generali (>33% des commissions financières totales perçues par l'ensemble de nos partenaires financiers,), Oradea (>10%), La Financière de l'Échiquier (>10%), SwissLife (>10%), Silex (<10%), Eres (>10%), Alpheys (>10%), Primonial (>10%), Inter Invest, M Capital, Suravenir,...	Commissions sur droits d'entrée et commissions sur encours
Immobilier	Promoteurs	Mandats de commercialisation	Cogedim, Kaufman & Broad, Icade, Realites, Cerenicimo, Edouard Denis, Nexity, Catella, Pichet, Severini, LB2S, Vinci, ISélection, Valorissimo, Ycap, Revenu Pierre, Green City, Leemo, Ogic, Urbat, Otaree,...	Commissions
Financement	Courtiers, Assureurs prévoyance	Contrat d'indicateur d'affaires et mandats de commercialisation	La Centrale de Financement, Metlife, SwissLife, Cafpi,...	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de notre activité, nous avons la capacité d'intervention sur les domaines suivants (Honoraires pratiqués : Montant TTC) :

Missions possibles	Niveau de risque possible sur une échelle de 1 à 7 (ou non concerné)	Niveaux de frais possibles	Mode de règlement	Mises en garde
Audit Patrimonial	Sans objet	base : 800€	Honoraires	- Selon informations recueillies
Cession d'un bien immobilier	Sans objet	5% du prix de vente	Honoraires	- Financement de l'acquéreur - Durée incertaine
Conseils immobiliers	Sans objet	base : 250€	Honoraires	- Selon informations recueillies
Conseils financiers	Sans objet	base : 250€	Honoraires	- Selon informations recueillies
Aide à la déclaration d'impôt	Sans objet	Base : 500€	Honoraires	- Selon informations recueillies
Recherche de financement	Sans objet	0,5% plafonné selon banques	Commissions	- Risque d'incapacité financement (assurance,...)

\*\*\*

Évaluation IFI	Sans objet	Base : 800€	Honoraires	- Découverte biens immobiliers - Quantification emprunts - Utilisation méthode comparative pour déterminer valeur des biens - etc
Investissement immobilier (hors LMNP géré)	Sans objet	Aucun frais demandés (directement promoteurs)	Commissions	- Marché revente future non connu - Aléas locatifs
Investissement LMNP géré	Sans objet	Aucun frais clients demandés (directement promoteurs)	Commissions	- Marché revente future non connu - Aléas locatifs - Solvabilité gestionnaire
Investissement financier	1 à 7	Entre 0,5% et 2,25%	Commissions	- Risque de pertes - Liquidité
Investissement SCPI en direct	1 à 4	Aucun frais clients demandés (directement partenaires)	Commissions	- Risque de pertes - Liquidité
Délégation d'assurance	Sans objet	Étude à réaliser	Commissions	- Risque de non acceptation si évolution médicale

*NB : Si l'intervention d'un notaire, d'un avocat, d'un expert-comptable est nécessaire à la mise en place de certaines dispositions, celles-ci feront l'objet d'une prise d'honoraires indépendante de celle de notre cabinet.*

Par ailleurs, les prestations réalisées en amont de la commercialisation d'un produit sont gratuites. Une étude approfondie peut cependant être nécessaire. Dans ce cas, une lettre de mission est proposée au client, avec tarification personnalisée en fonction de la complexité du dossier, sur une base horaire de 200€ TTC, sans intégration du temps écoulé avant présentation de la lettre de mission.

Le client est informé que dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois les supports choisis par le client connus. Par ailleurs, pour une même mission, il y aura une exemption de paiement par le client si des commissions sont perçues.

En ce qui concerne l'activité d'IOBSP le cabinet ne prélèvera aucun frais. Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, le cabinet perçoit, au titre de cette opération, une rémunération comme apporteur d'affaires, représentant 50% du montant de la commission bancaire perçue par la société de courtage, plafonnée au maximum à 1500€.

Enfin, le conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance pour son activité d'IAS, mais celui-ci informe le souscripteur ou l'adhérent éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille. Celles-ci sont mentionnées ci-dessus, dans le tableau des principaux partenaires, qui est une liste exhaustive pour la partie placements financiers. Dans le cadre des délégations d'assurance, le cabinet

\*\*\*

pourra percevra une commission relative aux frais de dossier. Une information précise est fournie au client une fois l'étude réalisée.

### **MODE DE COMMUNICATION**

Votre conseiller vous remet ce document avec l'ensemble de ses coordonnées lors de l'entrée en relation. Par ailleurs, vous pouvez adresser un courrier à votre conseiller à l'adresse suivante : GMT Consulting – 32 rue de Picpus – 75012 Paris.

Également, sauf demande de votre part, ou incapacité de prendre connaissances des informations pouvant être délivrées par ce mode de communication, nous privilégierons des échanges dématérialisés afin de fluidifier notre communication et d'avoir une plus grande efficacité opérationnelle.

### **TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-12-1 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)**

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : GMT Consulting, 32 rue de Picpus – 75012 Paris
- Par mail : [contact@gmtconsulting.fr](mailto:contact@gmtconsulting.fr)

#### Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous avez également la possibilité de faire appel, selon les cas au :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
  - Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
  - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance- TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
  - Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso – 2, rue de Colmar – 94300 Vincennes. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

\*\*\*

## SIGNATURE DU DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Le Client :

Je soussigné(e), ..... atteste avoir reçu le « Document d'Entrée en Relation » lors de notre première entrée en relation.

Fait à....., le .....

Signature:

Le Conseiller :

Fait à....., le .....

Signature:

MAJ : 13/09/2024

\*\*\*